



**Portant inscriptions et virement de crédits en dépenses et en recettes en section de
Fonctionnement du Budget Principal pour l'exercice 2025 (DM4)**

Le 20 août 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, M. Taihau MATAIHAU, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Imelda DROLLET née PEU, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiiau TERAATEPO

Procurator(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), M. Warren TEAHURAI donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Tafirai TEHIHIPO donne pouvoir à M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Taiiau TERAATEPO, M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Raimanutea TINORUA, Nina MAURIN née VAHIMARAE donne pouvoir à Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau)

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : Mme Stacy BONET, M. Tinorua TETUANUITEFARERII

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 août 2025

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Il est proposé de nouvelles inscriptions et virements de crédits en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU** la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU** la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU** le Budget Principal de l'exercice 2025 ;
- VU** l'exposé du maire,

Dans sa séance du 20 août 2025,

ADOPTE

Article 1 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section de Fonctionnement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
70841-811-Remboursement MO du BASS				2 500 000	70	REC	2 500 000
011-60628-020-autres fournitures non stockées		2 500 000			011	DEP	2 500 000
6574-95-subvention association comité du tourisme		15 000 000			657	DEP	15 000 000
Sous-Total Opérations Réelles SF	0	17 500 000	0	2 500 000			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
023-01-virement à la section d'investissement	-15 000 000				023	DEP	-15 000 000
Sous-Total Opérations d'Ordre SF	-15 000 000	0	0	0			
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SF	-15 000 000	17 500 000	0	2 500 000			
en + ou en -	2 500 000		2 500 000		0		

Article 2 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section d'Investissement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
2041641-812-subvention au BAOM		14 601 610			204	DEP	14 601 610
21534-33-202519-Acquisition lumière de scène		16 581 719			21	DEP	0
21534-96-202505-Acquisition matériel et éclairage public	-1 581 719						
2158-33-202519-Acquisition lumière de scène	-15 000 000						
2313-113-202001-construction caserne pompiers	-80 000 000				23	DEP	-29 601 610
2313-811-202507-exploitation de la nappe du motu Tevairoa TR1		50 398 390					
Sous-Total Opérations Réelles SI	-96 581 719	81 581 719	0	0			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
021-01-virement de la section de fonctionnement			-15 000 000		021	REC	-15 000 000
Sous-Total Opérations d'Ordre SI	0	0	-15 000 000	0			
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SI	-96 581 719	81 581 719	-15 000 000	0			
en + ou en -	-15 000 000		-15 000 000		0		

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 20 août 2025,
Ont signé l'ensemble des 24 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora



RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 7

